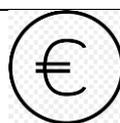


## FORMATION PAR APPRENTISSAGE – EN 3 ANS

Niv. 4	Bac Pro	AgroEquipement																				
	<b>Prérequis</b>	<p>L'entrée en Apprentissage nécessite d'avoir entre 15 et 29 ans révolus. Un avis favorable de passage en 2<sup>NDE</sup> est requis. Un savoir-vivre tant en entreprise qu'en collectivité est primordial. Un degré d'autonomie dans le travail « scolaire ». Une autonomie constatée dans les stages est une nécessité auprès des employeurs.</p>																				
	<b>Délai d'accès</b>	<p>Début de formation dernière semaine d'Août. Pré-inscription à partir de février. RDV validation du projet (réponses sous un mois). Inscription à l'obtention d'une fiche de précontrat signée d'un employeur. Possibilité d'une inscription en scolaire puis passage en apprentissage quand un contrat est signé.</p>																				
	<b>Tarif</b>	<p><b>Formation gratuite</b> pour l'apprenti, coûts de formation pris en charge par l'OPCO. Restauration midi : aide de 3€/repas (Si repas pris au self) Hébergement : aide de 6€/nuitées (Si logé dans l'établissement)</p>																				
	<b>Rémunération</b>	<p>L'apprenti est <b>salarié</b> de son employeur la rémunération s'applique selon le barème en vigueur. L'employeur doit se rapprocher de son centre de gestion afin d'avoir la rémunération correspondant à sa convention collective. <b>L'apprenti a le droit à 5 semaines de congés payés par an.</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>16 à 17 ans</th> <th>18 à 20 ans</th> <th>21 ans à 25 ans</th> <th>26 ans et plus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>1ère année</b></td> <td>27 % du SMIC</td> <td>43 % du SMIC</td> <td>53 % du SMIC</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> <tr> <td><b>2ème année</b></td> <td>39 % du SMIC</td> <td>51 % du SMIC</td> <td>61 % du SMIC</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> <tr> <td><b>3ème année</b></td> <td>55 % du SMIC</td> <td>67 % du SMIC</td> <td>78 % du SMIC</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> </tbody> </table> <p>Cependant, <b>la convention collective applicable dans l'entreprise peut avoir sa propre grille de rémunération</b> des apprentis et ainsi prévoir des pourcentages différents de ceux prévus par la loi. Dans ce cas, c'est <b>le montant le plus favorable</b> qu'il faut appliquer.</p>		16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus	<b>1ère année</b>	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC	<b>2ème année</b>	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC	<b>3ème année</b>	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC
	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus																		
<b>1ère année</b>	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC																		
<b>2ème année</b>	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC																		
<b>3ème année</b>	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC																		
	<b>Durée</b>	<p>Formation de 2100h sur 3 ans 57 semaines en UFA sur 3 ans 84 semaines chez le Maître d'apprentissage sur 3 ans</p>																				
	<b>Lieu d'apprentissage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ETA</li> <li>• CUMA</li> <li>• Exploitation agricole fortement mécanisée</li> </ul>																				
	<b>Objectifs</b>	<p>Organiser un chantier par une identification des besoins (notamment agronomique), la planification et la coordination</p> <p>Choisir les matériels et équipements</p>																				

		<p>Transporter les fournitures, y compris sur la route</p> <p>Régler le matériel et de réaliser les travaux des champs</p> <p>Assurer des réparations de matériels et équipements en se référant aux documents des constructeurs ou fait appel au SAV</p>
	<p align="center"><b>Contenu de la formation</b></p>	<p><u>1<sup>ère</sup> et Terminale</u></p> <p><b>Modules Généraux</b></p> <p>MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel</p> <p>MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation</p> <p>MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles</p> <p>MG4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales</p> <p><b>Modules professionnels</b></p> <p>MP5 : Choix d'un équipement dans un contexte de transitions</p> <p>MP6 : Organisation des chantiers d'agroéquipement</p> <p>MP7 : Caractérisation des technologies et de leurs évolutions dans les agroéquipements</p> <p>MP8 : Mise en œuvre des équipements en sécurité</p> <p>MP9 : Réalisation des opérations de maintenance</p> <p>MAP : Module d'adaptation professionnelle</p> <p><u>2<sup>nde</sup></u></p> <p><b>Modules Généraux</b></p> <p>E1 : Approches scientifique et technologique</p> <p>E2 : Culture humaniste</p> <p>E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel</p> <p>E4 : Engagement dans un projet collectif</p> <p><b>Modules professionnels</b></p> <p>E5 : Choix techniques</p> <p>E6 : Expériences professionnelles</p> <p>E7 : Pratiques professionnelles</p>
	<p><b>Méthodes mobilisées</b></p>	<p>Formation en alternance, avec un calendrier adapté au secteur professionnel. Pédagogie basée sur les situations de travail en entreprise facilitant le transfert des apprentissages et l'appropriation des concepts.</p>
	<p><b>Modalité d'évaluation</b></p>	<p><b>Tests de positionnement</b> et étude du dossier pour un aménagement de parcours si possible</p> <p><b>Évaluation</b> par formatifs (contrôles) tout au long de la formation avec accès via EcoleDirecte et émission d'un bulletin semestriel vers employeur et famille.</p> <p><b>Certification</b> par des Contrôles Continus en cours de Formation (CCF) et par des Epreuves Terminales en juin de la dernière année.</p>
	<p><b>Examen</b></p>	<p>Taux de réussite en 2022 : 80% - 5 candidats inscrits- 2 mentions - 4 admis</p> <p>Taux de réussite en 2023 : 100% - 7 candidats inscrits-2 mentions</p> <p>Taux de réussite en 2024 : 95% - 19 candidats inscrits-6 mentions- 18 admis</p>
	<p><b>Accessibilité</b></p>	<p>Toutes les fonctions de l'établissement sont accessibles aux PMR.</p> <p>Une référente BEP-ASH, en lien avec la famille et l'équipe pédagogique répond aux spécificités des différentes notions de handicap. <a href="mailto:adeline.bellanger@cneap.fr">adeline.bellanger@cneap.fr</a></p> <p>L'accès à la formation est aussi assujéti à l'aval de la médecine du travail pour tel ou tel poste relevant de la formation visée.</p>

	<b>Poursuite d'étude</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Divers BTS particulièrement ACSE ou GDEA</li> <li>• Certificat de spécialisation (CS)</li> <li>• Vie active</li> </ul>	75% de poursuite d'études en 2023
	<b>Insertion professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ETA (Entreprise de Travaux Agricoles)</li> <li>• CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole)</li> <li>• Exploitation agricole</li> </ul>	25% vers la vie active en 2023
	<b>Evaluation de la formation par les apprentis</b>		

  	<b>Contact</b>	UFA du Lycée St Clair 29 Rue de Rennes – BP 13 44590 DERVAL 02.40.07.75.02 <a href="mailto:ufa.derval@cneap.fr">ufa.derval@cneap.fr</a> <a href="http://lyceesaintclair.fr">lyceesaintclair.fr</a>
--	----------------	---